

ARRETE N° 2023 - 282

FERMETURES COMPLEXE SPORTIF OSTERMEYER fin d'année 6 - Libertés publiques et pouvoirs de police 6-1 - Police municipale

Nous, **Frédéric MARCHE**, Maire de Cléon,

Vu le code général des collectivités territoriales,

ARRETONS

ARTICLE 1^{er} :

Le complexe sportif Ostermeyer sera fermé au public les :

- **Lundi 25 décembre 2023.**
- **Lundi 1^{er} janvier 2024.**

ARTICLE 2^{ième} :

Le complexe sportif Ostermeyer sera fermé au public les :

- **Dimanche 24 décembre 2023 à 16 heures.**
- **Dimanche 31 décembre 2023 à 16 heures.**

ARTICLE 3^{ème} :

Le présent arrêté sera publié au registre des arrêtés de la ville et inséré sur le site web de la ville.

ARTICLE 4^{ème} :

Mme la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à M le Préfet de la Région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime.

Fait à Cléon, le 15 décembre 2023

Le Maire,

Frédéric MARCHE



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de Cléon

Rue de l'Eglise - 76410 Cléon

Tél : 02 32 96 25 40 - Fax : 02 35 77 65 64

www.ville-cleon.fr

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Fermetures complexe sportif fin d'année

Date de transmission de l'acte : 18/12/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 18/12/2023

Numéro de l'acte : 2023-282 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 076-217601780-20231215-2023-282-AR

Date de décision : 15/12/2023

Acte transmis par : Chahinaz FOUGHALI

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 6. Libertés publiques et pouvoirs de police
6.1. Police municipale